**Question**

Quelles sont les possibilités d’exemption du stage initial MF1 ? Indiquez les conditions requises pour en bénéficier. (3 points)

*Les candidats titulaires des qualifications suivantes peuvent être exemptés de stage initial :*

* *Être titulaire de la qualification BPJEPS, option plongée scaphandre ;*
* *Être stagiaire DEJEPS et avoir obtenu l’UC4 ;*
* *Être titulaire du brevet Initiateur (en plus du GP-N4) et avoir validé le module complémentaire 6-20m depuis moins de 3 ans. L’intéressé doit, cependant, valider le module complémentaire 20-40 du cursus MF1.*

*Pour bénéficier de cette exemption, le candidat doit en faire la demande auprès du Président de la CTR et fournir les justificatifs correspondants : diplômes, attestations, etc. pour être autorisé à débuter le stage en situation.*